

---

**COMMUNE  
DE  
FEROLLES  
45150**

---

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 NOVEMBRE 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 12 novembre 2016, s'est réuni le vendredi 18 novembre 2016 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOCQUEZ O., M. BOITARD J.F., Mme BRILLANT N., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., M. LEBOEUF A. Mme MARPEAUX J., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents excusés : M. DELALOY P. qui a donné pouvoir à M. FARDEAU B., Mme MOIZARD D. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme BRILLANT Nathalie est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 21 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**COMMUNE**

**CRÉATION D'UN SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DE LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE**

Vu le courrier de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret en date du 15 juin 2016 évoquant les difficultés de l'association de gestion du refuge des animaux (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois et la solution préconisée de créer un syndicat mixte de niveau départemental dans le but d'apporter une solution aux dites difficultés ;

Monsieur le maire expose au conseil municipal la raison expliquant l'utilité de créer un syndicat de niveau départemental à qui serait confiée la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés compétentes adhérentes :

Il n'existe pas dans le département d'autre structure de type fourrière animale hormis celle gérée par l'AGRA dont la situation juridique n'est plus viable. Il s'agit de conserver un service de fourrière pour un coût le plus proche possible de celui actuellement à la charge de la commune soit 0,31 centimes/habitant.

Ceci étant exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de ce syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale.
- D'adopter sans modification le projet de statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.

## **FIXATION DU TAUX D'INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE CONFECTION BUDGÉTAIRE DU TRÉSORIER**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor.

Conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et d'aide à la confection des budgets, allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, attribue aux receveurs municipaux une indemnité au taux de 50 % du tarif prévu, soit 126,33 €.

## **FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ISSUE DE L'EXTENSION**

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes des Loges aux communes de Férolles, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vienne-en-Val, membres de la Communauté de Communes de Valsol ;

Le maire rappelle au Conseil municipal que la composition du prochain Conseil Communautaire issu de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des Loges prévoit la nomination d'un seul siège de Conseiller Communautaire pour représenter notre Commune.

Cependant, la composition du Conseil communautaire de la communauté issue de l'extension pourrait être fixée selon un accord local permettant de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle. Cette répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- conteste la répartition de droit commun fixant le nombre de sièges à 45,
- souhaite la recherche d'un accord local permettant de conserver un siège supplémentaire pour quatre communes et notamment Férolles,
- propose de répartir les sièges selon un accord local fixant à 49 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la communauté issue de l'extension.

M. DUPUIS David et Mme POPLAIN Sylvie sont désignés pour représenter la Commune de FEROLLES dans le prochain Conseil Communautaire.

## **EAU**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE (RPQS) 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ainsi que le Code Général des Collectivités Territoriales imposent la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et sa présentation à l'assemblée délibérante. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

## **CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR POSE DE COMPTEURS DE SECTEURS ET CHANGEMENT DE VANNES**

La loi « Grenelle 2 » incite les collectivités à acquérir une meilleure connaissance de leur réseau, mais également à mieux programmer leur renouvellement.

Dans cet objectif, les villes de Darvoy, Férolles, Jargeau, Saint-Denis de l'Hôtel et le syndicat intercommunal à vocation unique des eaux de la vallée moyenne de la Loire (SEVAMOL), se sont engagés dans la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable.

La première phase de diagnostic est réalisée et afin de pouvoir réaliser la suivante, il est nécessaire de poser des compteurs de secteurs et de changer des vannes de secteur pour permettre la recherche de fuites.

Quatre des cinq structures, à savoir, les communes de Darvoy, Férolles, Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel ont choisi de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux.

Il s'agit :

- d'attribuer et suivre les marchés publics relatifs à ce projet ;
- d'assurer toute prestation supplémentaire rendue nécessaire (étude, diagnostic...) liée à ces travaux ;
- de définir les modalités financières du groupement.

A ce titre, une commission d'attribution des marchés à procédure adaptée (CAMAPA) du groupement doit être instaurée.

Conformément à la convention de groupement de commandes, sont membres de cette commission : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre de groupement.

Pour chaque membre titulaire, il peut être prévu un suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe de groupement de commandes et la convention constitutive du groupement pour la pose de compteurs de secteur et l'installation de vannes de secteur.
- sont élus : David DUPUIS, membre titulaire et Bruno FARDEAU, membre suppléant.

## **ASSAINISSEMENT**

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RQOS)**

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2015. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RQOS) DU SIA**

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) pour l'année 2015. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification, le financement des investissements ainsi que les indicateurs de performance.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents chapitres de ce rapport, et après en avoir délibéré, approuve ce rapport à l'unanimité.

### **RAPPORT D'ACTIVITES SPANC 2015**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 du SPANC relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif géré par la communauté de Communes Valsol. Dans ce rapport, sont reprises les caractéristiques techniques du service, la tarification ainsi que les indicateurs de performance.

## AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil de la rencontre avec des représentants du SICTOM et la directrice de la Maison Familiale Rurale de Férolles, afin d'étudier la possibilité de mettre en place des colonnes de tri près de la MFR.  
Considérant les éléments, le conseil propose d'installer seulement deux containers (papier et emballage) rue du lotissement des Ouches pour parfaire aux besoins de la MFR et aux habitants de ce secteur.
- Monsieur le Maire signale la fin des travaux de voirie Route de Darvoy par la société COLAS pour un montant total de 115 218,10 € HT.  
Un montant de subvention de 13 091€ a été attribué à cette opération (attribution de la redevance mine de pétrole et amendes de police).
- Monsieur le Maire fait part des subventions attribuées par le Conseil Départemental au titre du Fond d'Accompagnement Culturel aux Communes (FACC) pour le concert d'Anita FARMINE lors de l'inauguration du Palace (715€) et le festival « Faites du foin » (1500€).
- Monsieur le Maire informe les membres présents d'un problème de chauffage à la garderie dû à une rupture de canalisation alimentant la chaudière. Les travaux de remise en état commenceront dès le lundi 21 novembre par l'entreprise HOURY et l'entreprise FOLTIER.
- Monsieur le Maire fait part des demandes de subvention 2017 reçues de diverses associations : Association de Soins à Domicile Nord Sologne, Centre d'Étude et de Recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier d'invitation de l'association théâtrale Expression à leur nouveau spectacle 2016 « Le Noir Te Va Si Bien »

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN fait trois rappels :
  - La conférence débat sur le thème « Internet, écrans, réseaux sociaux : amis ou ennemis ? » qui se déroule à Vienne en Val le 19 novembre.
  - La collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu le samedi 26 novembre à la mairie.
  - La formation sur la sécurité routière « La route pour les Séniors » qui se tiendra le 3 décembre prochain.
- Monsieur FARDEAU fait part de la réunion de présentation des compteurs Linky organisée par la société Enedis (anciennement ERDF) le 14 novembre dernier.
- Monsieur BERTRAND soulève la question de l'éclairage public concernant le chemin en projet qui mènera de la Maison des associations au gymnase.
- Monsieur BOITARD informe d'un problème d'écoulement des eaux pluviales route de la Ferté.
- Madame MARPEAUX informe le conseil municipal de la réunion publique qui s'est tenue à Vienne-en-Val concernant les installations non-conformes nécessitant une réfection lourde suite à la campagne de diagnostic réalisé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- Madame THEBAULT fait part du non-respect de la priorité à droite Route du Martroi régulièrement constaté.

---

**Marché de Noël au profit du Téléthon**  
**La municipalité vous donne rendez-vous**  
**Le 02 décembre de 16h45 à 18h00**  
**au restaurant scolaire de Férolles**

---